

reglementaire_paie:doc_expert - SW 73

^ Date ^ Auteur ^ Commentaire ^

20/12/2016	Christine IHLER	
------------	-----------------	--

Epargne salariale (Intéressement et Participation)

La gestion des rubriques liées à l'épargne salariale (intéressement et participation) a été modifiée.
Pour plus d'information veuillez vous référer à la FAQ [paie_epargne_salariale](#)

Rubriques obsolètes

Les rubriques suivantes sont renumérotées afin d'apparaître dans les rubriques obsolètes

Code	Ancien N°	Nouveau N°
base_csg_deduc_inter	419300	900428
csg_deductible_inte	420000	900429
csg_non_deduc_inter	510200	900430

Mise à jour des constantes

Mise à jours des constantes légales suivantes :

Constante	Désignation	Date	
rsa	Montant forfaitaire RSA	01/09/2016	535.17 (535,17 €)
1_seuil_prov_taxsal	Taxe salaire seuil provisoire 1	01/01/2017	642.75 (642,75 €)
1_seuil_taxe_salaire	1er seuil de taxe sur les salaires	01/01/2016	642.75 (642,75 €)
1_seuil_taxe_salaire	1er seuil de taxe sur les salaires	01/01/2017	642.75 (642,75 €)
2_seuil_prov_taxsal	Taxe salaire seuil provisoire 2	01/01/2017	1283.42 (1 283,42 €)
2_seuil_taxe_salaire	2eme seuil de taxe sur les salaires	01/01/2016	1283.42 (1 283,42 €)
2_seuil_taxe_salaire	2eme seuil de taxe sur les salaires	01/01/2017	1283.42 (1 283,42 €)
3_seuil_prov_taxsal	Taxe salaire seuil provisoire 3	01/01/2017	12676.83 (12 676,83 €)
3_seuil_taxe_salaire	3eme seuil de taxe sur les salaires	01/01/2016	12676.83 (12 676,83 €)
3_seuil_taxe_salaire	3eme seuil de taxe sur les salaires	01/01/2017	12676.83 (12 676,83 €)
gmp	Garantie minimale de points	01/01/2017	3616.48 (3 616,48 €)

gmp_prov	Garantie minimale de points provisoire	01/01/2017	3616.48 (3 616,48 €)
plss	Plafond Sécurité sociale	01/01/2017	3269 (3 269 €)
plss_horaire	Plafond horaire de sécurité sociale	01/01/2017	24 (24 €)
smic_horaire	SMIC horaire apprenti	01/01/2017	9.76 (9,76 €)
smic_horaire_app	SMIC horaire	01/01/2017	9.76 (9,76 €)
smic_mensuel	SMIC mensuel	01/01/2017	1480.27 (1 480,27 €)
tx_agc	Taux Assedic AGS	01/01/2017	0.20 (0,20 %)
tx_cice	Taux CICE	01/01/2017	7 (7 %)
tx_forf_soc_red	Taux forfait social réduit	01/01/2016	16 (16%)
tx_remb_tranp_coll	Taux remboursement transport collectif	01/01/2016	50.00 (50 %)
tx_vieil_depl_patvrp	Taux vieillesse plafonnée patronal VRP	01/01/2017	1.90 (1,90%)
tx_vieil_depl_salvrp	Taux vieillesse plafonnée salarial VRP	01/01/2017	0.40 (0,40%)
tx_vieill_deplaf_pat	Taux vieillesse patronal déplafonnée	01/01/2017	1.90(1,90%)
tx_vieill_deplaf_sal	Taux vieillesse plafonnée salarial	01/01/2017	0.40 (0,40%)
date_01_01	Date 1er janvier	01/01/2016	20160101
date_01_01	Date 1er janvier	01/01/2017	20170101
date_31_12	Date 31 décembre	01/01/2016	20161231
date_31_12	Date 31 décembre	01/01/2017	20171231
nb_j_chomes_an	Nb de jours chômés dans l'année	01/01/2017	9 (9 jours)
nb_j_chomes_an_al	Jour chômé supp Alsace dans l'année	01/01/2017	2
nb_j_chomes_mois	Nb de jours chômés dans le mois	01/01/2017	0
nb_j_chomes_mois	Nb de jours chômés dans le mois	01/04/2017	1
nb_j_chomes_mois	Nb de jours chômés dans le mois	01/05/2017	3
nb_j_chomes_mois	Nb de jours chômés dans le mois	01/06/2017	1
nb_j_chomes_mois	Nb de jours chômés dans le mois	01/07/2017	1
nb_j_chomes_mois	Nb de jours chômés dans le mois	01/08/2017	1
nb_j_chomes_mois	Nb de jours chômés dans le mois	01/09/2017	0
nb_j_chomes_mois	Nb de jours chômés dans le mois	01/11/2017	1
nb_j_chomes_mois	Nb de jours chômés dans le mois	01/12/2017	1
nb_j_chomes_mois_al	Jour chômé supp Alsace dans le mois	01/04/2017	1
nb_j_chomes_mois_al	Jour chômé supp Alsace dans le mois	01/05/2017	0
nb_j_chomes_mois_al	Jour chômé supp Alsace dans le mois	01/12/2017	1

Gestion des RTT

Dans le plan de paie standard, les rubriques "d'absence RTT" et "d'indemnisation RTT" sont toujours calculées avec le même taux. La prise de RTT n'a donc aucun impact sur le brut.
Pour plus de lisibilité sur vos bulletins nous vous proposons une nouvelle rubriques de prise de RTT qui ne

fait aucune déduction du brut et qui ne déclenche d'indemnisation RTT.

Rubrique **212560 rtt pris RTT #DATES#**

Rubrique saisissable à utiliser pour la prise de jours de RTT par le salarié

Imprimée dans les éléments du brut

Type : Montant

Nombre māj Résultat :

+ cp_mensuel_rtt

- rtt_solde

+ nb_jour_absence

Vous pouvez utiliser cette nouvelle rubrique à la place de l'ancienne rubrique 212550 abs_rtt l'indication #DATES# du libellé sera remplacée sur le bulletin par les dates de référence saisie dans l'élément variable. (A partir de la version 7.3a de l'ERP)

Pour que le comportement de l'ancienne rubrique (212550 abs_rtt) ne soit pas modifié nous avons créé un nouveau résultat **cp_abs_deduit - Nb de rtt avec montant absence déduite**

Ce résultat est valorisé dans les anciennes rubriques 212500 (abs_cp_rtt) 212550 (abs_rtt) et utilisé pour déclencher la rubrique d'indemnisation des RTT 217700 (ind_cp_rtt)

Bulletin avec saisie de l'ancienne rubrique 212550 (abs_rtt) : calcul d'une absence et déclenchement d'une indemnisation

N°	Libellé	Nombre	Base	Taux	Gain	Retenue
200100	Salaire de base	151,67	18,46		2 800,00	
212550	Absence RTT du 15/11/2016	1,00	129,21			129,21
217700	Indemnité congés rtt (j)	1,00	129,21		129,21	
	Brut				2 800,00	

Bulletin avec saisie de la nouvelle rubrique 212560 rtt pris : pas d'impact au niveau du brut

N°	Libellé	Nombre	Base	Taux	Gain	Retenue
200100	Salaire de base	151,67	18,46		2 800,00	
212560	RTT du 15/11/2016	1,00				
	Brut				2 800,00	

Gestion du compteur de RTT : idem dans les 2 cas

Compteurs	Cp en cours	Cp écoulés	Cp reliquat	Cumul droit R	RTT
Acquis	12,48	9,00			12,64
Pris					1,00
Solde	12,48	9,00			11,64

Correction de calculs standards

Smic Fillon / CICE et HS mensualisées

Les heures supplémentaires mensualisées (structurelles) sont les heures supplémentaires liées à une durée collective de travail supérieure à 35h. (Exemple durée de travail de 39h). La prise en compte de ces HS dans le calcul du SMIC doit se faire avant le calcul de la proratisation effectuée en cas d'absence.

Dans le calcul smic_fillon on ne faisait pas de différence de traitement entre les HS mensualisées et les heures HS non liées à la durée du travail. Le calcul pouvait donc être faux dans en cas d'absence du salarié.

Calcul corrigé : **smic_fillon**

Déduction patronales

Cas des heures supplémentaires dans les entreprises de moins de 20 salariés : Correction du calcul de la déduction patronale afin qu'elle retourne 0 si le brut est inférieur à zéro.

Calcul corrigé : **deduction_charge_pat**

Saisie arrêt

Le calcul de la base de saisie arrêt n'était pas juste dans le cas où le net à payer était inférieur au RSA.

Calcul corrigé : **base_saisie_arret**

Remboursement transport collectif

Nous avons créer une rubrique dédiée à la saisie du remboursement de transport collectif.

Par défaut le taux de remboursement est de 50% (Constante tx_remb_tranp_coll)

Rubrique : **520710 (remb_transp_coll)** : Remboursement transport collectif

Préparation du Bulletin simplifié

Une nouvelle constante "bulletin_simplifie" à été ajoutée. Il ne faut pas valorisé cette constante avant d'avoir mis en place le pack Bulletin simplifié

Nous avons créé des nouveaux résultats et des nouvelles rubriques afin de permettre l'impression sur le bulletin simplifié d'information qui ne sont pas présentes sur le bulletin standard.

Résultat	Désignation
bs_alleg	BS allègement
bs_basecot	BS base cotisations
bs_cotstatfl	BS Flag cotisation statutaire
bs_nbabs	BS Nb jours / heures absence
bs_totbrut	BS total brut
bs_totemp	BS total employeur
bs_versfl	BS Flag versement

N°	Rubrique	Désignation
750 000	bs_infos	BS - Titre Informations
750 100	bs_eltbrut	BS - Titre élément de revenu brut
750 200	bs_totbrut	BS - Brut total
750 300	bs_basecot	BS - base cotisations Sécurité Sociale
750 400	bs_cot	BS - Titre cotisations
750 500	bs_sante	BS - Titre santé
750 600	bs_retraite	BS - Titre retraite
750 700	bs_chomage	BS - Titre assurance chômage
750 800	bs_empl	BS - Titre contributions employeur
750 900	bs_cotstat	BS - Titre cotisations statutaires
751 000	bs_totcot	BS - Total cotisations
751 100	bs_versement	BS - autres versements
751 200	bs_compimp	BS - complément de rém imposable
751 300	bs_totemp	BS - total employeur
414 557	urssaf_reduc_af	Calcul allègement AF

Ces rubriques ont été rajoutées à tous les profils de paie, mais ne sont pas imprimées sur le bulletin standard

CET

Dans le bulletin simplifié, la CET doit être regroupée par tranche avec les cotisations retraites et AGFF. Nous avons donc remplacé la rubrique cet par une rubrique cet_ta et un rubrique cet_tb.

N°	Rubrique	Désignation
412 202	cet_ta	Cotisation exceptionnelle et temporaire TA

N°	Rubrique	Désignation
412 204	cet_tb	Cotisation exceptionnelle et temporaire TB

Divers

Allègement des profils

Suppression dans les profils des rubriques de régularisation de tranches. Ces rubriques étaient faites pour initialiser de nouvelles tranches lors de leur création. Comme ces tranches ont été créées il y a plus de 2 ans, nous supprimons cette initialisations des profils.

Suppression dans les profils des rubriques associées à la gestion des Sommes Isolées.

Ces rubriques ont été renumérotées afin d'être considérées comme des rubriques obsolètes (Numéro > 900 000).